

**DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

Le 2 Avril 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 Avril 2021, s'est assemblé en séance ordinaire au restaurant scolaire sous la présidence de Monsieur René ROCUET, Maire.

Etaient présents : M. René ROCUET, Maire ; MM. et Mmes Jérôme GOURMELEN, Fanny CARRIE, Eric BERDER, Céline SIMONOU, Valérie MOREL, Yann HUBERT, Serge SINOU, Adjoint ; MM. et Mmes Nathalie DROAL, Gabrielle COSQUERIC, David GORAGUER, Catherine HECK, Henry MAYEUX, Jacqueline JEGOU, Christian PIERRE, Frédérique LE BIHAN, Bertrand LE PAPE, Hélène CUILHE, David ROLLAND, André GUILLOU, Catherine GARREAU, Michel GUILLOU, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET et Jocelyne CAROFF, Conseillers Municipaux.

Procuration : Mme Sandra CALVEZ à M. Michel GUILLOU.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique LE BIHAN.

1 - G : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une question portant sur la possibilité d'obtenir une subvention pour l'achat d'ouvrages à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour de la séance.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

1bis - G : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

2 - G : PROGRAMME DES TRAVAUX 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux s'est réunie le 24 mars 2021 et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et d'achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 31 mars 2021.

Il donne la parole à M. Yann HUBERT, Adjoint chargé du Cadre de Vie, de l'Environnement et des Travaux, qui présente au Conseil le compte-rendu de ces commissions. Les estimations financières sont les suivantes :

Libellé : Travaux de voirie	
Désignation de l'investissement	BP 2021
Marché voirie	111 300,00
Réhabilitation de la Résidence de Moguérou	75 800,00
Purges Route du Château d'Eau	15 000,00
Chemin de Moustoir Bihan (émulsion au printemps 2021)	12 000,00
Purges Route de la Forêt- Fouesnant	8 500,00
Travaux hors marché de voirie	46 000,00
Rénovation éclairage public Hameau du Pontigou (13 lampes)	24 000,00
Aménagement du bourg et centre bourg complément mission A Mar ECR	5 000,00
Sécurisation parking Creach Veil	10 000,00
Sécurisation accès Halle des sports Moustierlann	7 000,00

Espaces verts	29 200,00
Réhabilitation du jardin du presbytère	20 000,00
Réhabilitation du parc Saint Primel étude hydraulique	3 500,00
Optimisation du fleurissement	1 000,00
Création d'un conservatoire communal des fruitiers	600,00
Optimisation des plantations d'arbres en accompagnement de voirie	3 000,00
Porte Vélo extérieur	1 100,00
Espaces naturels, cheminement	12 000,00
Liaison lotissement de Kéromen Parc St Primel avec passerelle	12 000,00
Aire de jeux	10 000,00
Installation d'une structure ludique sur l'esplanade	10 000,00
Stade	
Installation d'un système de clôtures + pare-ballons au Nord et à l'Ouest du terrain n° 2 Creach Veil	Régie
Total des investissements	208 500 €

Accompagnement de travaux d'enfouissement de réseaux électriques initiés par la CCPF et SDEF	
Allée des Bruyères – sous réserve SDEF	12 000 €
Route de Fouesnant - accompagnement	32 400 €

Travaux de voirie à imputer en fonctionnement	
PATA (gravillonnage) 15 tonnes	13 500 €
Puisard Ferme de Poullogoden	2 500 €
4 Chicane Carrefour Rte du Château d'Eau	10 000 €
Cheminement piétons Allée des Châtaigniers	1 500 €
Cheminement piétons Rue d'Armor	2 000 €
Liaison lotissement de Kéromen Parc St Primel (hors passerelle)	2 000 €

Libellé : Travaux sur les bâtiments	
Désignation de l'investissement	BP 2021
Tous bâtiments	
Dossier amiante	fonctionnement
Mairie	
Gouttières façade et arrière sur verrière	10 000
Ecole Elémentaire Léonard de Vinci	
Salle de Motricité	-
Clôture et portails (portillon vidéo)	7 000
Visiophone	2 000
Ecole Maternelle Léonard de Vinci	
Aires de jeux et sol amortissant Proposition chaloupe	25 000
Installation de 2 espaces change près de la douche (à chiffrer avec un agenceur)	5 000

Maison Communale	
Réflexion globale de remise en état (étude)	crédits 2020
Maison de l'Enfance	
Nettoyage de la toiture, gouttière et puit de lumière	3 000
Remplacement des radiateurs (cuisine, couloir, toilettes)	1 100
Halle des Sports	
Toiture et bardage	200 000
AGORA	
Commande de chauffage salle parquet	3 000
Total des investissements	256 100 €

Travaux réalisés en régie municipale

Isolation du Hall près du bureau de Sonia	200 €
Pare ballon et clôture Creach Veil	6 000 €
Clôture STM Ecole Maternelle	1 200 €

Libellé : Mobilier - Matériel	
Désignation de l'investissement	Propositions
Voirie	
Tractopelle d 'occasion	-
Tractopelle neuf (reprise de l'ancien entre 8000 et 12000 €)	-
40 Piquets de chantier et 1 panneau danger tri flash sur pied	650
Panneaux de signalisation Texto Village	3 500
Bâtiments	
2 Chariots Halle des Sports (Pieds de la rampe de Rink Hockey)	2 400
Espaces verts	
Débroussailleuse thermique	500
Débroussailleuse électrique	400
Tronçonneuse thermique	600
Tronçonneuse élagueuse thermique	450
Souffleur électrique	250
Tondeuse thermique	350
Remplacement de la tondeuse autoportée Kubota	24 600
Traceuse peinture	1 500
Enrouleur arroseur	7 000
Déssherbeur motorisé cimetière (achat avec Pleuven)	fonctionnement
Ecole Maternelle	
Ordinateur fixe	800
Equipement VPI 4 classes	6 800
3 Vélos	750
4 tables	340
14 chaises	700
Installation 2 blocs de 4 vestiaires mini largeur	1 600
Mobilier salle de change des élèves	1 000
Lave-linge	1 300

Ecole Elémentaire	
30 tables	2 800
12 tablettes avec valise de chargement	4 600
3 Ordinateurs tours	2 110
2 ordinateurs portables	1 030
Tapis salle de motricité	1 700
Ecole Saint-Louis	
Informatique	3 500
Restaurant scolaire	
Marmite à changer	2 000
Containers (2) à nourriture	700
Aspirateur professionnel	600
Meuble de rangement Vaisselle cérémonie	800
Imprimante scanner	400
Mairie	
Système de vidéoprojection et sonorisation salle du conseil	10 000
Serveur informatique	8 000
Ordinateur portable service communication	1 000
Maison de l'Enfance	
Aspirateur professionnel	600
Médiathèque	
Jeux ludothèque	1 500
Ordinateur portable gestion du fonds documentaire	1 000
Atelier (tous les services)	
2 Escabeaux (7 / 8 marches)	550
2 Escabeaux (4 / 5 marches)	350
Assistant de prévention	
Ordinateur portable	1 000
Chapelles	
4 Tables et bancs Composite	4 000
Total des investissements	103 730 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Yann HUBERT, Adjoint, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme des travaux

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

3 - G : ETUDE DE FAISABILITE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE HALLE DE SPORTS

M. Henry MAYEUX, Conseiller délégué, présente au conseil le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le site de la Halle de Sports.

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), de par ses statuts (article 3) et compétent dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article L2224-32 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, dans le cadre du projet susmentionné, le Maire souhaite faire appel au SDEF afin qu'une étude de faisabilité technico-économique soit réalisée :

- Si l'étude met en évidence un projet viable et économiquement intéressant.
- Si la commune décide de travailler avec le SDEF pour la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par le SDEF.
- A défaut, si la commune réalise l'opération avec une autre structure, elle s'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude estimé à 475 € (1 journée d'étude réalisée par un agent du SDEF).
- Si l'étude conclue que l'opération n'est pas viable économiquement, le SDEF prendra en charge son coût.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'étude technique et économique.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique sur le bâtiment de la Halle des Sports par le SDEF.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

4 - G : DOTATIONS SCOLAIRES 2021

Le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le lundi 15 Mars 2021 pour examiner les dotations scolaires 2021. Les propositions émises par le Comité ont été présentées à la Commission des Finances du 31 Mars dernier. M. le Maire donne la parole à Mme Céline SIMONOU, Adjointe chargée de la Vie Scolaire et de l'Egalité des Chances, pour présenter les propositions financières 2021.

EFFECTIFS SCOLAIRES (au 01/01/2021)

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Elémentaire	Total	
2019/2020	89	178	267	65	76	141	408
<i>Commune</i>	79	158	237	52	60	112	349
<i>Hors commune</i>	10	20	30	13	16	29	59
2020/2021	98	160	258	50	84	134	392
<i>Commune</i>	87	138	225	39	62	101	326
<i>Hors commune</i>	11	22	33	11	22	33	66

Dotations scolaires aux écoles publiques 2021

Imputation	Article	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
60611	Eau	1 300	1 300
60612	Electricité	3 500	5 700
60621	Chauffage	2 700	6 000
60628	Pharmacie	110	100
60631	Fournitures d'entretien	4 000	4 000
60632	Fournitures de petit équipement	900	1 000
60633	Fournitures de voirie	150	200
60636	Vêtements de travail	500	
6064	Fournitures administratives	280	380
6067	Fournitures scolaires (41 € / élève de la commune en 2021)	3 567	5 658
6067	Livres	500	1 000
6067	Fournitures scolaires accueil ponctuel enfnts	11	174
6068	Autres matières et fournitures	250	400
6122	Crédit-bail photocopieur	620	620

615221	Entretien des bâtiments	1 000	1 000
61558	Réparation du matériel	1 000	700
6156	Maintenance photocopieur	1 600	2 000
6156	Maintenance informatique	1 000	1 500
616	Primes d'assurances	630	830
6184	Versements à des organismes de formation	200	
6188	Autres frais divers	2 600	
6262	Téléphone	1 100	1 600
6283	Nettoyage des locaux	500	18 000
637	Autres impôts	350	750
6475	Médecine du Travail	300	
	Personnel rattaché à l'école	99 500	6 800
	Personnel STM - interventions ponctuelles	1 500	1 600
	Personnel administratif	1 100	1 200
	Sous total	130 868	62 512
	Investissement		
2183	Matériel (bureau ou informatique)	5 000	14 500
2184	Mobilier	3 640	2 800
2188	Matériel divers	2 050	1 700
2313	Travaux de bâtiment	30 000	213 000

Dotation école privée Saint-Louis

Rappel Montant versé en 2020	102 051,79
Ajustement sur dotation 2020 (a)	4 671,86
Montant dotation pour 2021 (b)	86 749,84
Total versement 2021 (a+b)	91 421,70

La Commune propose d'accompagner dans le cadre du plan de relance numérique des écoles élémentaires l'acquisition de matériels informatiques à hauteur de 14 000 € pour l'Ecole Léonard de Vinci et de 6 000 € pour l'Ecole privé Saint-Louis.

Le plan de relance de l'Etat au titre de l'appel à projet continuité pédagogique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires est subventionnable à hauteur de 70 %. Le dossier a été déposé par les services communaux.

Subventions scolaires 2021

Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (4 €/élève)	552,00	348,00	404,00
Arbre de Noël (5,20 €)	832,00	509,60	696,80
Sorties éducatives (40 €)	5658,00	3 567,00	4 141,00
TOTAUX	7 042,00	4 424,60	5 241,80

Après avoir entendu l'exposé de Mme Céline SIMONOU, Adjointe, et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions scolaires proposées au titre de 2021 ainsi que la demande de prise en charge d'équipements numériques dans le cadre du Plan de relance.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

5 - G : VENTE DE L'ATELIER RELAIS N° 12 AU PROFIT DES PAPILLONS BLANCS

La Commune a signé le 28 juin 2000 un bail commercial avec l'association les Papillons Blancs du Finistère pour la location d'un atelier relais d'une surface de 626,76 m² situé Rue Nicolas Appert à SAINT-EVARZEC.

L'association a sollicité l'application de la promesse de vente inscrite dans le bail. Toutefois, la Commune a mené une négociation pour convenir du montant de la vente avec des représentants de l'association. Un accord de principe a été conclu sur la base d'un prix de vente de 72 000 €.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le montant de cette vente immobilière et à autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de l'atelier-relais au prix de 72 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

6 - G : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Conformément au code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il proposé d'allouer au CCAS pour 2021 un montant de 10 000 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2021.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la subvention d'équilibre proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

7 - G : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, propose au Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal et des budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2020	713 540,81 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2020	713 540,81 €
Déficit d'investissement reporté 2020	232 845,95 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS

Déficit de fonctionnement cumulé 2020	1 448,76 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2020	0
Excédent d'investissement reporté 2020	7 511,79 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS

Déficit de fonctionnement 2020	279,50 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2020	0 €
Excédent d'investissement reporté 2020	26 462,02 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants l'affectation de résultat 2020 proposée

VOTANTS : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

Mme Frédérique LE BIHAN ne prend pas part au vote.

8 - G : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Au vu de l'état fiscal notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021, le produit fiscal de référence s'élève à 1 582 650 € à taux constants. Ce produit provient des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices et DC RTP versées par l'Etat s'élève à 282 279 €, la commune percevra 33 585 € au titre des autres taxes et se voit appliquer une contribution avec coefficient correcteur de 189 659 €

Il est proposé conformément à l'hypothèse de travail annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire d'appliquer une augmentation du taux de la taxe foncière. Les taux et les produits attendus sont répertoriés dans le tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition 2021	Taux constants	Produits 2021 prévisionnels
Taxe foncière (bâti)	4 801 000 €	33,67 %*	1 616 497 €
Taxe foncière (non bâti)	91 800 €	47,33 %	43 449 €
TOTAL			1 659 946 €

* Le taux de la taxe foncière se répartit comme suit : 15,97 % (taux départemental 2020) complété du taux communal de 17,70 %, majoration de 10 % par rapport au taux communal de 16,09 % voté en 2020 soit un taux global de taxe foncière de 33,67 % pour 2021. Pour rappel le taux moyen de la taxe foncière en 2019 pour les communes de la même strate s'élève à 18,93 % (source www.collectivites-locales.gouv.fr).

Après avoir entendu l'exposé de M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions en matière de taxes directes locales telles que présentées, selon le vote ci-dessous :

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 8	POUR : 19
--------------	----------------	------------	-----------

Vote *CONTRE* : André GUILLOU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ, Catherine GARREAU, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF.

9 - G : BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 526 695 € en section de fonctionnement et 2 393 015,81 € en section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN, adjoint aux finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2021 de la commune tel que présenté, selon le vote ci-dessous :

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 8	POUR : 19
--------------	----------------	------------	-----------

Vote *CONTRE* : André GUILLOU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ, Catherine GARREAU, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF.

10 - G : BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ATELIER RELAIS

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 534,76 € en section de fonctionnement et à 93 046,55 € en section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de l'Atelier-Relais tel que présenté.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

11 - G : BUDGET PRIMITIF DU COMMERCE RELAIS 2021

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 850,00 € en section de fonctionnement et à 28 032,52 € en section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN, adjoint aux finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif 2021 du Commerce-Relais tel que présenté,

VOTANTS : 26	ABSTENTION :	CONTRE :	POUR : 26
--------------	--------------	----------	-----------

Mme Frédérique LE BIHAN ne prend pas part au vote

12 - G : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications suivantes s'inscrivant dans la démarche, déjà évoquée lors de précédentes réunions, de lutte contre la précarité pour certains agents en poste depuis plusieurs années :

Suppression de poste	Adjoint technique	Temps non complet 34/35 ^{ème}
Ajout de poste	Adjoint technique	Temps complet 35/35 ^{ème}
Ajout de poste	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Temps complet 35/35 ^{ème}

Après avoir pris connaissance des propositions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications présentées.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

13 - G : ORGANISATION DU SERVICE COMMUNICATION

Monsieur Eric BERDER, Adjoint à la Communication, informe que le site internet et la charte graphique de la commune sont actuellement des missions confiées à des prestataires extérieurs. Les contrats relatifs à ce travail arrivant à terme, il est envisagé de confier ces tâches à l'agent contractuel actuellement en poste sous CDD au service communication.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir le renouvellement du CDD en cours par un CDD 3 ans renouvelable à temps complet (date d'effet 1^{er} mai 2021) permettant une pérennité dans le travail et une réduction de la précarité d'emploi de cet agent.

Après avoir pris connaissance de la proposition, et après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place d'un contrat CDD de 3 ans au service Communication, tel que présenté, selon le vote ci-dessous :

VOTANTS : 27	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	-----------------	------------	-----------

Vote *ABSTENTIONS* : Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF.

14 - G : EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

M. Jérôme GOURMELEN soumet la question posée par un agent communal résidant hors commune et demandant pour les enfants des agents municipaux hors commune une modification du tarif appliqué à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Actuellement, les enfants de ce personnel se voient appliquer pour 2021 les tarifs ci-dessous :

Enfants domiciliés hors commune	Tarif journée 2021 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2021 (repas inclus)	Tarif journée camp 2021
Tarif unique	20,07 €	23,28 €	31,94 €

M. Jérôme GOURMELEN propose que les enfants du personnel bénéficient du tarif basé sur la tranche de ressources la plus élevée appliquée aux enfants résidant la commune selon le tableau ci-dessous :

Tranches de ressources	Tarif journée 2021 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2021 (repas inclus)	Tarif journée camp 2021
> 5250 €	16,24 €	18,83 €	27,46 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place des tarifs proposés.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

15 - G : NOMINATION D'UN DELEGUE AGENT AUPRES DU CNAS

Par délibération du 15-F du 30 mars 2012, la commune avait désigné M. Olivier LE DAMANY à la fonction de délégué agent.

Suite au départ du représentant du personnel auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) il convenait de procéder à la nomination de Madame Stéphanie LESCOAT pour assurer cette fonction. Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

16 - G : MOTION DE LA COMMUNE CONCERNANT LA PROLIFERATION DES CHOUCAS DES TOURS

Monsieur Henry MAYEUX, Conseiller délégué, informe qu'au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont fortement augmenté dans le Finistère. Un projet de motion proposé par la FDSEA afin d'alerter le Préfet du Finistère sur cette problématique a été joint à la note de synthèse fournie avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature de la motion proposée, selon le vote ci-dessous.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 1	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

Vote *ABSTENTION* : Hélène CUILHÉ.

17 - G : TRANSFERT DE LA GESTION DU BOIS DU MOUSTOIR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS

Monsieur Henry MAYEUX, Conseiller délégué, informe l'assemblée que le site du Bois du Moustoir nécessite un entretien important permettant sa mise en valeur. Ce site représente un intérêt communautaire (sentier de randonnée, cheminement doux, course d'orientation, pêche, zones humides et zones forestière. A ce titre, il est proposé le transfert de gestion des parcelles concernées (parcelles 280-299-303-304-305-306-307-308-309-310-313-314-315-553-34) à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert envisagé, après avoir pris connaissance des éléments présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence proposé.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

18 - G : SUBVENTION PLAN DE RELANCE MEDIATHEQUE

Dans le cadre du plan de relance, la médiathèque peut bénéficier d'une participation financière pour l'achat d'ouvrages (à hauteur de 30 % des dépenses).

Un dossier a été constitué et doit être déposé avant le 30 avril prochain.

Dans ce dossier, il est demandé une délibération du Conseil Municipal s'engageant à dépenser 6 400 € en achat de livres imprimés chez des libraires indépendants sur les 10 000 € de budget de la médiathèque pour 2021.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après avoir pris connaissance de la possibilité de subventionnement d'achat d'ouvrages, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------